

## Fiche Activité – Projet INTEGRE

**Auteur :** LISON DE LOMA Thierry, SARL VAIHUTI FRESH

**Site pilote concerné :**

Opunohu, Tairapu,  Raiatea-Tahaa

**Titre de l'activité :**

**Gestion de la pollution terrigène et organique, principales menaces pour les récifs coralliens en Polynésie Française, par le développement de pratiques issues de la permaculture sur l'exploitation agricole biologique VAIHUTI FRESH à RAIATEA.**

**Descriptif de l'activité :**

*La recherche et le suivi environnemental effectués depuis maintenant près de 30 ans en Polynésie française (PF), en particulier sur les îles hautes de la Société, ont montré que l'un des **principaux facteurs de dégradation des récifs coralliens et des ressources récifales associées** (poissons, mollusques, crustacés), en particulier pour les récifs frangeants, est la sédimentation importante générée par l'urbanisation et l'agriculture (source CRILOBE – CNRS – MOOREA), et son corollaire, les sels nutritifs générés par ces activités. Les conclusions de nombreux rapports scientifiques, mais également les décisions de politique environnementale prises lors du Grenelle de la Mer en PF (Ruahatu), soulignent la nécessité d'aborder également la protection des ressources marines par une **gestion intégrée des zones côtières, et en particulier des bassins versants**. Dans ce cadre, il apparaît de manière évidente que la **gestion des apports terrigènes et des apports en éléments nutritifs**, en provenance notamment des zones **d'activités agricoles**, est une question centrale pour l'état de santé des récifs coralliens des îles hautes de PF.*

*La SARL VAIHUTI FRESH est une entreprise d'agrotourisme biologique créée fin 2013 (cf. Document de présentation joint), afin d'exploiter pour la production de fruits, légumes et aromates certifiés biologiques, un terrain domanial de 23 ha situé sur la côte sud-ouest de Raiatea, et d'accueillir, former et sensibiliser touristes comme locaux, aux techniques agricoles qui seront développées sur la ferme, et en particulier les techniques de **permaculture**.*

*L'activité envisagée dans le cadre du programme INTEGRE concerne le développement de pratiques agricoles permettant de **limiter au maximum** les apports terrigènes et organiques à destination des lagons, généralement importants lorsqu'une exploitation agricole se développe dans une vallée d'île haute. C'est une problématique valable en Polynésie française, mais aussi largement extrapolable à tout bassin versant bordé par des récifs coralliens.*

*Etant sensibles à ces problèmes environnementaux à implications économiques et sociales plus larges, les associés de la SARL VAIHUTI FRESH proposent de mettre en place un **design** d'exploitation, faisant largement appel aux techniques de la permaculture, pour limiter la production d'apports terrigènes et organiques dans le bassin versant lors du développement de leur exploitation. Le concept de design est central en permaculture. Ce terme anglais est difficile à traduire directement en français et signifie à la fois une conception, une création et l'aménagement d'un système, c'est-à-dire que cela désigne à la fois « le fond et la forme ». Il fait*



*appel à la mise en place d'aménagements planifiés en aval de la phase d'exploitation, qui auront, comme toujours en permaculture, plusieurs fonctions. Parmi celles-ci, la rétention de la matière organique, des particules fines et la limitation de l'érosion sur l'exploitation afin de **conserver** au sol les qualités **nutritives** et **structurales** nécessaires au développement d'une agriculture durable.*

*Dans le cadre de l'activité, le nombre d'actions que nous envisageons d'effectuer est au nombre de 5.*

**Action 1 :** *Cartographie de la zone d'exploitation et mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant la gestion des informations recueillies et la matérialisation du design d'exploitation*

*Cette première phase constitue la trame de l'activité qui permettra la planification de l'ensemble des actions et la mise en œuvre du projet. Elle sera confiée à un expert/bureau d'étude.*

**Action 2 :** *Inventaire floristique de la zone, avant démarrage de l'exploitation, et implémentation du SIG*

*L'action 2 fera intervenir un botaniste, spécialiste de la flore polynésienne d'île haute, qui pourra inventorier les espèces végétales déjà présentes sur le site d'exploitation. Les plantes utiles (herbacées pérennes à système racinaire développé, arbres légumineux, plantes sacrificielles au sens de la permaculture, espèces utilisées dans la pharmacopée traditionnelles, espèces à effet insecticide, etc.) seront répertoriées sur le SIG. Un catalogue photographique sera lié au SIG.*

**Action 3 :** *Elaboration du plan d'aménagement en fonction des contraintes exigées par l'activité et définition du protocole de monitoring*

*Cette troisième phase, qui prendra en compte les deux actions précédentes, est fondamentale. C'est la phase de planification de la mise en œuvre. Les aménagements physiques et biologiques à prévoir seront matérialisés sur le SIG.*

*Les aménagements prévus sont de deux types : physiques et biologiques (mais leurs fonctions sont souvent intriquées).*

*Aménagements physiques :*

- *Bassins de rétention d'eau ayant les fonctions suivantes : décantation des fines, aquaculture, micro-hydroélectricité, irrigation.*
- *Gabions : disposés dans les petits ruisseaux qui débouchent sur la rivière principale, ils permettent de ralentir le flux en cas de fortes pluies de saison.*
- *Baïssières et noues : ce sont des fossés peu profonds creusés parallèlement aux courbes de niveau, surmontés côté aval d'une butte sur laquelle les cultures sont développées. Ils sont espacés de 8 m, et forment un système de ralentissement du ruissellement des eaux, favorisent la pénétration de l'eau dans les sols et sous-sols, ainsi que la création de sources en aval, en plus de leur rôle d'approvisionnement hydraulique aux cultures.*
- *Voies de dessertes agricoles : les routes et chemins d'accès/d'exploitation sont un élément clef en agriculture, qu'elle soit conventionnelle ou en permaculture. Leur design est cependant fondamental pour limiter la production de sédiments par ruissellement, et les transformer en outil de captage hydraulique.*

*Aménagements biologiques :*

- *Polyculture multistratifiée de type agroforesterie : limitation de l'impact érosif direct par les pluies et le ruissellement, absorption des excès d'eau.*
- *Plantes de couverture : développement de systèmes racinaires permanents par les plantes pérennes permettant de piéger les sédiments sur les surfaces non cultivées.*
- *Paillage des zones cultivées (notamment permis par l'utilisation d'un broyeur).*
- *Développement aquacole dans les bassins : il permet la gestion des éléments nutritifs dissous.*
- *Plantation de haies et coupe-vents : combinés aux plantes de couvertures, à la création des strates et aux aménagements physiques, les coupe-vents et les haies permettent de diminuer l'action de la pluie, dont l'impact érosif est amplifiée par le vent. Comme souvent en permaculture, ces structures jouent également plusieurs autres rôles (refuge pour insectes prédateurs de nuisibles, stabilisation d'aménagements cités ci-dessus, protection des autres cultures, enrichissement des sols par des fixateurs d'azote, fourniture de matière organique pour les composts, etc.).*

*Le protocole d'exécution du monitoring sera défini au cours de cette phase. Une station météo automatique sera déployée sur le site, ainsi que des pièges à particules et des débitmètres. Des analyses de la qualité de l'eau seront effectuées, prenant en compte les paramètres suivants : turbidité, concentrations en oxygène dissout, matière organique particulaire (MOP), matière organique dissoute (MOD), ammonium, nitrates, nitrites, phosphates.*

*Le protocole à discuter au cours de cette phase, définira le déploiement spatial des outils de monitoring, la périodicité des relevés terrain (variable en fonction des saisons et des événements climatiques – en particulier si 2014-2015 se révèle une période El Nino, comme les modèles météo actuels semblent l'indiquer), les modalités d'analyse et traitement des résultats, etc.*

#### **Action 4 : Mise en place du monitoring et réalisation du design par aménagements**

*Le monitoring consistera à suivre au cours du temps, et sur les différentes phases d'aménagement de l'exploitation, les quantités de particules sédimentaires et les concentrations en éléments nutritifs, ainsi que les autres paramètres déterminés au cours de l'action 3, à différentes positions sur le cours d'eau principal, sur et à la sortie de l'exploitation.*

*L'ensemble des aménagements sera réalisé par du personnel de VAIHUTI FRESH, avec du matériel lourd acquis par la SARL, en collaboration avec les consultants qui auront travaillé sur l'ensemble de la phase de planification du design.*

#### **Action 5 : Evaluation des résultats et communication**

*L'évaluation des résultats comprendra une analyse fine des données récoltées par les pièges à particules. Une comparaison sera effectuée avec les données issues d'autres exploitations (témoins et implémentées).*

*Une partie « communication » significative sera envisagée, afin de pouvoir diffuser les résultats et sensibiliser le public plus large à la problématique traitée, et aux solutions développées dans le cadre de l'activité pour répondre à ces problèmes d'érosion. Un rapport en français ET tahitien sur les « bonnes » pratiques agricoles sera produit, et vulgarisé sous forme de plaquettes disponibles pour les agriculteurs. Une formation régulière des élèves du CJA (Centre pour Jeunes Adolescents) de Vaiaau, spécialisé dans l'agriculture et situé à environ 1 km de l'exploitation, sera mise en place. Les élèves des écoles primaires, ainsi que les enseignants volontaires, seront conviés à des visites de l'exploitation et une sensibilisation à la problématique de l'érosion et aux*

*techniques développées sur le site pour y remédier sera effectuée par du personnel formé. La mairie de Tumaraa sera associée à l'activité INTEGRE à ce niveau du projet.*

*A notre connaissance, ce type d'approche intégrée, qui met en œuvre une planification initiale et un protocole précis de gestion du bassin versant avec des techniques issues de la permaculture, constitue un projet **innovant** en Polynésie française. Dans le cas où les résultats sont probants, l'exploitation pourrait servir de **ferme pilote**, et les techniques qui y ont été mises en œuvre pourraient être **diffusées** auprès d'autres exploitations.*

**Zone géographique concernée :**

*La SARL VAIHUTI FRESH a fait la demande de location d'un terrain domanial appartenant au pays (Ministère des Affaires Foncières de Polynésie française) de 23 ha, situé à Vaihuti, Vaiaau, commune de Tumaraa, sur la côte sud-ouest de Raiatea (cf. Plan ci-joint). Ce terrain a été initialement proposé par le maire de Tumaraa, Mr Cyril Tetuanui, vu la difficulté à trouver de grands terrains privés par les associés de Vaihuti Fresh. La demande a fait l'objet d'un examen en commission d'évaluation immobilière (CEI) au mois d'octobre 2013, et a reçu un avis favorable. Une location sur une période de 20 ans, au tarif de 10 000 XPF/an/ha, a été proposée par le Ministère des Affaires Foncières, à Vaihuti Fresh, qui a notifié en retour l'acceptation de la proposition par courrier en date du 17 décembre 2013. La proposition de location devait ensuite être validée et signée en conseil des Ministres, dernière étape de la procédure. La SARL VAIHUTI FRESH attend cette signature et le bail de location pour pouvoir commencer l'exploitation du terrain. La mise en place de l'activité INTEGRE proposée, est donc **clairement conditionnée** à l'obtention de cette validation en Conseil des Ministres.*

*Le terrain a été exploité par le passé, sur seulement 6 ha, pour la production en horticulture de fleurs coupées. Cette activité a cessé depuis 2006, et le terrain est demeuré en friche depuis. Il présente ainsi l'intérêt d'un terrain presque vierge, sur lequel l'activité envisagée pourra être testée dans les meilleures conditions, un point zéro pouvant être effectué avant démarrage des travaux. Il comporte une rivière permanente, sur laquelle il pourra être aisé d'installer du matériel de monitoring pour quantifier les apports terrigènes et les apports en éléments nutritifs générés.*

**Résultats INTEGRE auquel contribue l'activité :**

*L'activité proposée contribuera à atteindre les résultats attendus du projet INTEGRE suivants :*

- R2 : Insertion dans les réseaux régionaux d'échanges et de concertation dans le domaine du développement durable
- R3 : Des échanges entre sites miroirs de la région sont effectués
- R5a : les principes de la gestion intégrée des zones côtières sont assimilés par la société civile
- R5b : les principes de la gestion intégrée des zones côtières sont assimilés par les institutions des PTOM du Pacifique
- R6 : la visibilité du projet INTEGRE est assurée
- R7 : Les résultats des projets de GIZC sur les sites pilotes sont capitalisés et valorisés
- R8 : des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes
- R9 : la collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée
- R10 : les capacités des gestionnaires sont renforcées
- R11 : le processus de planification intégrée est opérationnel
- R12 : les principes de la GIZC sont pris en compte dans les politiques publiques
- R13 : Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes de gestion sont engagées pour y



faire face, de manière intégrée

R14 : l'environnement est valorisé au travers d'aménagements ou du développement d'activités économiques durables ;

R15 : des alternatives économiques durables sont développées par les populations locales en réponse à des pratiques destructrices potentielles ou avérées

R16 : Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement

#### **Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :**

*L'enjeu du site auquel répond l'activité, défini en première étape lors de la réunion du premier comité local, le 07 mars 2014 à Raiatea, est multiple. Ainsi, ont été listées parmi les faiblesses du site, la diminution des ressources marines et la dégradation des habitats marins, et ceci malgré les atouts clairement identifiés d'un environnement encore préservé, d'une biodiversité du lagon importante et d'une bonne qualité du poisson...*

*Parmi les menaces, ont été relevées l'érosion naturelle et anthropique. Enfin, les 3 objectifs généraux du projet à Raiatea – Tahaa qui ont été définis par le comité local sont :*

- Contribuer à maintenir ou améliorer la qualité de l'environnement
- Contribuer au développement durable de Raiatea-Tahaa
- Contribuer à la bonne gestion des ressources naturelles.

*L'activité proposée s'inscrit dans ces 3 objectifs et permettra donc de répondre à quelques uns des enjeux définis pour le site pilote.*

## Partenaires :

La SARL VAIHUTI FRESH, entreprise privée à vocation agrotouristique, sera le pilote du projet. Son gérant, Thierry LISON DE LOMA, est l'ex-directeur adjoint de l'Institut des Récifs Coralliens du Pacifique (IRCP – CRIOBE) basé à Moorea. Docteur en Sciences de l'Environnement et agronome de formation, ce scientifique était, en particulier, responsable du monitoring à long terme des récifs coralliens du Pacifique Sud. Il connaît donc particulièrement bien les problématiques environnementales liées aux récifs coralliens en Polynésie française, et les menaces d'origine terrestre pesant sur ceux-ci. Il a décidé, depuis 2 ans, de créer, avec deux associés à Raiatea, une entreprise d'agrotourisme biologique, dont les bases de fonctionnement s'inspirent largement de la permaculture.

Les partenaires envisagés sont issus à la fois du secteur public et du privé (en gras, ceux qui se sont déjà engagés sur le présent projet) :

- le **Service du Développement Rural** – Antenne des Iles sous le vent – Uturoa, en la personne de Mr Vincent Vaucherot. Le SDR s'engage à fournir des plantes de couvertures pour la rétention des sédiments (Vétiver, Arachis pintoï), et sera partenaire pour du co-financement sur la phase de réalisation et mise en œuvre (action 4), dans le cadre des aides gouvernementales apportées aux agriculteurs (Loi du Pays n° 2013-13).
- un expert en botanique et conservation (sur appel d'offres) : action 2 et 3.
- un ingénieur en aménagement et terrassement (sur appel d'offres) : action 1 et 3.
- un bureau d'études environnemental (sur appel d'offres) : action 4 et 5.
- la **mairie de Tumaraa** – Mr Cyril Tetuanui, Maire. La mairie sera associée au volet communication et formation, notamment par l'implication des écoles communales et du CJA (action 5).

## Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier :

|   | Action 1    | Action 2    | Action 3    | Action 4       | Action 5    |
|---|-------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| 1. Personnel                              |             |             |             | 3 000 000 XPF  |             |
| 2. Déplacement                            |             |             |             |                | 100 000 XPF |
| 3. Equipement                             |             |             |             | 18 000 000 XPF |             |
| 4. Consommables                           |             |             |             | 1 500 000 XPF  |             |
| 5. Sous-traitance et prestations externes | 400 000 XPF | 500 000 XPF | 400 000 XPF | 1 700 000 XPF  | 400 000 XPF |
| 5. Autres coûts directs                   |             |             |             |                |             |

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

CONTRACT  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège  
BP 05,  
98848 Nouméa Cedex,  
Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : +687 26 20 00  
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva  
Private Mail Bag,  
Suva,  
Iles Fidji  
Téléphone : +679 337 0733  
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei  
PO Box 0,  
Honiara, Pohnpei, 98941 FM,  
Etats fédérés de Micronésie  
Téléphone : +691 3207 523  
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination  
aux Iles Salomon  
PO Box 1468  
Honiara, Iles Salomon  
Téléphone : +677 25543,  
+677 25574  
Télécopieur : +677 25547

6



Union Européenne

Les actions 1 à 3 correspondent à du travail d'expertise et d'ingénierie, qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, sur appel d'offre à des consultants privés, pour un montant total de 1 300 000 XPF.

La mise en œuvre de l'action 4 sera assurée en majeure partie par VAIHUTI FRESH, avec la collaboration du SDR pour la fourniture gracieuse de plantes de couverture. Le cofinancement envisagé sera apporté par le SDR, notamment sur l'aide à l'investissement en équipement agricole (aide de type II) pour du matériel lourd (dragage, camion-benne, broyeur).

Le monitoring qui pourrait être assuré par un consultant privé pour un montant de 1 700 000 XPF pris en charge par INTEGRE. Ce montant correspond aux prestations du consultant, ainsi qu'aux frais d'analyses (en particulier de la qualité de l'eau). Le poste « consommables » concerne l'acquisition de matériel de monitoring (pièges à particules, débitmètres, etc.) et de la tuyauterie, qui pourrait être pris en charge par INTEGRE. Enfin, l'action 5, correspondant au volet « Evaluation des résultats » et « Communication » pourrait également être confiée à un consultant, pour un montant de 500 000 XPF. Au total, la prise en charge par INTEGRE pourrait donc être de 5 000 000 XPF.

**Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)**

|          | 2014<br>T4 | 2015<br>T1 | 2015<br>T2 | 2015<br>T3 | 2015<br>T4 | 2016<br>T1 | 2016<br>T2 | 2016<br>T3 | 2016<br>T4 | 2017<br>T1 |
|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Action 1 | X          |            |            |            |            |            |            |            |            |            |
| Action 2 | X          | X          |            |            |            |            |            |            |            |            |
| Action 3 |            | X          |            |            |            |            |            |            |            |            |
| Action 4 | X          | X          | X          | X          | X          | X          | X          |            |            |            |
| Action 5 |            |            |            |            |            |            | X          | X          | X          | X          |
|          |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |

### Acceptabilité et intégration locale :

L'activité a été présentée au représentant de la population, à savoir le Maire de la commune de Tumaraa, Mr Cyril Tetuanui, et a reçu l'assurance de son soutien et de la collaboration des services municipaux. En revanche, elle n'a pas été exposée directement à la population locale, la SARL Vaihuti Fresh n'ayant pas encore commencé son activité (cf. Zone géographique concernée, ci-dessus). Cela ne manquera pas d'être fait, dès lors que la SARL Vaihuti Fresh pourra démarrer ses activités.

Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?



*D'un point de vue culturel, les Polynésiens ont développé, dans de nombreuses îles du Pacifique, des systèmes agricoles permettant la conservation et l'enrichissement des sols. L'un des exemples le plus emblématique est la gestion des bassins versants par le système des Ahupua'a à Hawaii, qui reconnaît les interconnexions entre le milieu terrestre et le milieu marin. La gestion par les aménagements et la plantation d'espèces, rendant des services écologiques importants, est culturellement ancrée, ce qui facilitera une bonne appropriation de l'activité par la population locale et les agriculteurs souhaitant s'inspirer du modèle développé.*

*Par ailleurs, le volet communication des résultats, allié au volet formation, tous deux planifiés dans l'action 5, permettra tout d'abord une sensibilisation au problème environnemental traité. En effet, le lien entre les activités sur le bassin versant, et les impacts constatés sur les peuplements récifaux du lagon, n'est pas toujours évident à saisir, en particulier chez les plus jeunes. La visite de la ferme, et les formations (en particulier des jeunes du CJA de Vaiaau) favorisera l'implémentation des techniques développées pour la remédiation aux pollutions ciblées, sur d'autres exploitations en PF, ces jeunes étant destinés à aller travailler sur d'autres, ou leurs propres, exploitations agricoles. Enfin, nous pensons que le partenariat avec le SDR, et dans le cas où les résultats sont probants, pourra permettre une bonne appropriation locale (mais également à diffusion régionale) de l'activité.*

### **Bénéfices attendus pour les populations :**

*Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations? Les bénéfices attendus sont de plusieurs ordres :*

- *des bénéfices directs pour les pêcheurs lagunaires : préservation, voire augmentation de la ressource, par amélioration de l'état de santé des coraux et des habitats sous-marins*
- *des bénéfices directs pour les prestataires de service liés au tourisme nautique, ainsi que pour les touristes : meilleure qualité et clarté de l'eau du lagon, peuplements sous-marins en meilleure santé*
- *des bénéfices indirects pour les agriculteurs : conservation des sols, réduction de la pénibilité du travail par un design permettant l'irrigation passive, augmentation de l'apport d'éléments nutritifs et de matière organique pour la croissance des plantes*
- *des bénéfices au sens large pour l'environnement : meilleure santé des peuplements coralliens et peuplements associés*

### **Pérennité (si applicable) :**

*L'activité sera pérennisée sur le site de par l'essence même de l'activité proposée. En effet, il s'agit ici d'une activité agricole, dont le développement ne peut s'envisager que sur le long terme (un arbre fruitier commence généralement à donner des fruits au bout de 4 à 5 ans !). En particulier dans le cadre de la permaculture, l'un des objectifs est de réaliser le design d'aménagements structuraux de manière à implémenter des systèmes écologiques productifs pérennes dans lesquels l'intervention est réduite au minimum, notamment dans le but de diminuer les coûts et les temps de main d'oeuvre. Ainsi, de nombreux travaux habituellement réalisés par l'homme dans les exploitations agricoles conventionnelles deviennent assurés par différents services écologiques en permaculture. Par exemple, le désherbage manuel ou par épandage (à l'origine de pollutions chimiques ayant des répercussions sociales potentiellement fortes – cf. l'emploi du chlordécone aux Antilles françaises) est remplacé par la plantation de plantes de couverture pérennes et par le*



*paillage ; l'amélioration de la qualité des sols par l'ajout de fertilisants et par le labour en agriculture conventionnelle est remplacée en permaculture par le design d'aménagements destinés à piéger la matière organique (essentiellement de manière passive) et à laisser le travail de minéralisation par les microorganismes du sol et de l'endofaune s'accomplir ; les exemples sont nombreux, mais tous s'inscrivent dans l'optique du long terme et de la pérennisation des actions envisagées.*

\*\*\*

**Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :**

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)

**DOCUMENTS JOINTS :**

- Présentation de la SARL VAIHUTI FRESH
- Plan de situation du terrain agricole
- CV du porteur de projet